DEPARTEMENT DE L'EURE
Canton de ST ANDRE DE L'EURE
Commune de ST ANDRE DE L'EURE

085

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité – Fraternité

Personnel titulaire et stagiaire de la FP – 2025/081

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Année 2025

Accès au grade d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe

Le Maire de Saint André de l Eure

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme BUARD LAMBOY Emmanuelle *Adjoint administratif principal de 2ème classe* *Echelon : **08*** ***par ancienneté***	1	**01/03/2025**

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif * (53 Avenue Gustave Flaubert - 76000 Rouen), un recours pour excès de pouvoir, dans les 2 mois de la notification de l'arrêté
Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ST ANDRE DE L'EURE, le 17/02/2025

Le Maire,
Franck BERNARD.

Certifié exécutoire le présent arrêté publié le

* Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr